

CHARTRE DE MENTORAT

Le programme **mentoring** de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Agdal Rabat vise à créer, développer et harmoniser une relation entre un professionnel (le mentor) désireux de partager sa connaissance du monde professionnel et un étudiant (le ou la mentee) souhaitant développer ses acquis académiques et renforcer ses compétences pratiques.

1. Définition

Le mentoring désigne une relation interpersonnelle de soutien, d'accompagnement, d'échanges et d'apprentissage.

Il s'agit d'une personne d'expérience – le mentor – qui offre son expertise à une autre personne – le ou la mentee - dans le but de favoriser son développement professionnel. C'est une relation intuitive, souple et volontaire entre un mentor et un mentee, qui se sont choisis via la plateforme Mentoring, sous l'impulsion de l'équipe mentoring et la coordination du corps professoral de la FSJES Agdal Rabat.

2. Objectif du programme mentoring

Le programme mentoring vise à créer un lien entre un étudiant et un professionnel qui l'écoute et l'accompagne dans les étapes clefs de son début de carrière, dans la finalisation de son parcours de formation, le choix des stages, la définition de son projet d'orientation professionnelle, au moment de la mise en œuvre de la relation mentor/ mentee.

Le mentor n'a pas pour objet d'apporter toutes les réponses au mentee. Il peut l'aider, au regard de sa propre expérience, à développer ses ressources, de façon à devenir de plus en plus autonome et mieux outillé face aux exigences du monde professionnel. Le Mentor ne se substitue pas à l'encadrant de projet de fin d'étude, mémoire, thèse.

3. Principes généraux

Le mentoring n'est pas :

- une substitution au rôle des enseignants.
- une garantie de stage ou d'emploi.
- une évaluation de la performance individuelle.

La relation mentorale est :

- un accompagnement bénévole au profit du renforcement des aptitudes des étudiants.
- un enrichissement mutuel.
- une relation fondée sur le transfert du savoir personnel et professionnel.

La relation mentorale se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité. Elle implique un/une :

- absence de conflit d'intérêt.
- absence de jugement.
- respect mutuel.
- ouverture d'esprit
- esprit d'initiative et dynamisme

Le mentoring implique la **coresponsabilité** du mentor et du mentee:

- le mentor comme le mentee sont responsables du déploiement de la relation
- Le ou la mentee est maître de ses décisions et de ses choix.

4. Rôles des acteurs

Le mentor s'engage à :

- apporter son expérience, ses connaissances et son réseau.
- être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation.
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement au mentee.
- orienter le mentee dans le choix et la définition de son projet professionnel tout en lui transmettant les règles élémentaires de l'insertion professionnelle telles qu'il a pu les forger au cours de son expérience professionnelle.

Le ou la mentee s'engage à :

- investir de manière dynamique la relation de mentoring : prendre l'initiative des RDV, être à l'écoute des opportunités qui se présentent, être réactif vis-à-vis du mentor...
- être précis quant à ses attentes : définir les aptitudes sur lesquels il souhaite travailler avec le mentor, les objectifs qu'il veut atteindre avec l'aide du mentor, ses ambitions professionnelles...
- faire un compte rendu trimestriel à remettre à l'équipe mentoring
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement au mentor ou à son institution.

5. Déroulement du mentorat

Durée du mentorat



Le mentoring se déploie sur une durée de 6 mois .

Fréquences des rencontres

Le mentor et le ou la mentee prennent contact en moyenne **une fois par mois** en présentiel ou en visioconférence. Des échanges complémentaires par mail ou téléphone se font au gré de leur convenance.

Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties et en tout état de cause, ne doivent pas empiéter sur les enseignements.

Le mentor et le mentee s'engagent à compléter un journal de bord du mentoring selon le modèle disponible sur le site et à faire une évaluation de la relation à l'issue du programme.

Le programme mentoring est un programme bénévole. Aucune rémunération n'est prévue.

Signature

Mentor

Nom et prénom

Date

Mentee

Nom et prénom

Date